

**Aux membres de la SNPI**

Chardonne, le 6 octobre 2020

## **Assemblée générale ordinaire par correspondance pour l'exercice 2019**

Madame, Monsieur,

A la suite de la crise du COVID-19, à la nouvelle vague qui nous atteint et aux dangers que peut présenter une assemblée réunissant un grand nombre de personnes dont plusieurs font partie de la catégorie à risques, votre Comité a décidé de tenir l'assemblée générale des membres de la Société Nautique de la Pichette exceptionnellement **sous forme d'assemblée « résiduelle physique » selon l'art. 6b al 2 de l'Ordonnance 2 COVID-19 du Conseil fédéral.**

Cette disposition spéciale permet aux sociétaires d'exercer leurs droits respectifs de votations sous forme écrite.

Par conséquent **la participation physique des membres n'est pas admise** et vous devez exercer vos droits au moyen du formulaire de vote annexé. Participent uniquement physiquement à cette assemblée le Comité lors de la séance fixée le 26 octobre 2020 pour le dépouillement des bulletins de vote.

Afin de faire valoir vos droits de sociétaire selon l'ordonnance Covid-19 vous devez envoyer votre bulletin de vote dûment rempli et signé, au moyen de l'enveloppe réponse annexée, au Président à son adresse, ou par mail [info@snpi.ch](mailto:info@snpi.ch),

**d'ici au vendredi 23 octobre 2020 à 17h00.**

**Nous ne pourrions pas tenir compte des bulletins de vote arrivés après cette date et cette heure.**

Lors de l'AG « physique réduite » un PV sera établi rendant compte du résultat des votes des membres par écrit ainsi que de ceux des personnes présentes mentionnées ci-dessus.

Ce PV sera envoyé aux membres par mail et à disposition sur notre site.

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2019 (sur site)
2. Rapport de gestion pour l'année 2019 (sur site [www.snpi.ch](http://www.snpi.ch))
  - 2.1 Comité
  - 2.2 Site internet – [www.snpi.ch](http://www.snpi.ch)
  - 2.3 Régates
  - 2.4 Sortie bateaux – moteurs et voiliers
  - 2.5 Clubhouse
  - 2.6 Mutations
3. Comptes 2019 (annexés)
4. Vérification des comptes et rapport des vérificateurs des comptes (annexés)
5. Décisions relatives à : (bulletin de vote)
  - a) l'approbation (par écrit) du procès-verbal de l'AG du 22 mars 2019
  - b) l'approbation (par écrit) du rapport de gestion de l'exercice 2019
  - c) l'approbation (par écrit) des comptes annuels de l'exercice 2019
  - d) la décision (par écrit) sur la décharge aux membres du Comité pour l'exercice 2019
6. Election statutaire (par écrit) des membres sortant du Comité, élu pour trois ans, soit : Fabienne Pittet secrétaire, Daniel Humbel caissier et Patrick Golaz membre.

Les documents destinés à l'information des membres selon Art. 856 CO, à savoir le rapport d'activités et le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 22 mars 2019, sont à disposition pour consultation sur le site de la SNPI ([www.snpi.ch](http://www.snpi.ch)) ou sur demande par écrit au secrétariat (SNPI, Ch de la Paix 1803 Chardonne). Les comptes ainsi que le rapport des vérificateurs sont joints à ce courrier.

Dans l'attente de recevoir votre bulletin de vote, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées ainsi que tous nos souhaits de santé.

Société Nautique de la Pichette

Le Président



P.-A. MAIKOFF

Annexes : Bulletin de vote  
Comptes 2019 et rapport des vérificateurs des comptes  
Enveloppe réponse pré affranchie